

SECTEUR NORD

0,34 € TTC/m
32 50*
METEO FRANCE
 Toujours un temps d'avance



SECTEUR SUD

- | | | | |
|--|-------------------------|--|----------------------------|
| | Vente de Forfaits | | Office du Tourisme |
| | Télésiège | | Poste de secours |
| | Télési | | Points de vue panoramiques |
| | Télési Difficile | | Bar / Restauration rapide |
| | Tapis neige | | Toilettes |
| | Snow Park | | Parking |
| | Air Board | | Piste Très Facile |
| | Jardin Ecoles de Ski | | Piste Facile |
| | Piste de luge | | Piste Difficile |
| | Espace nordique | | Piste Très difficile |
| | Garderie Espace Ludique | | |

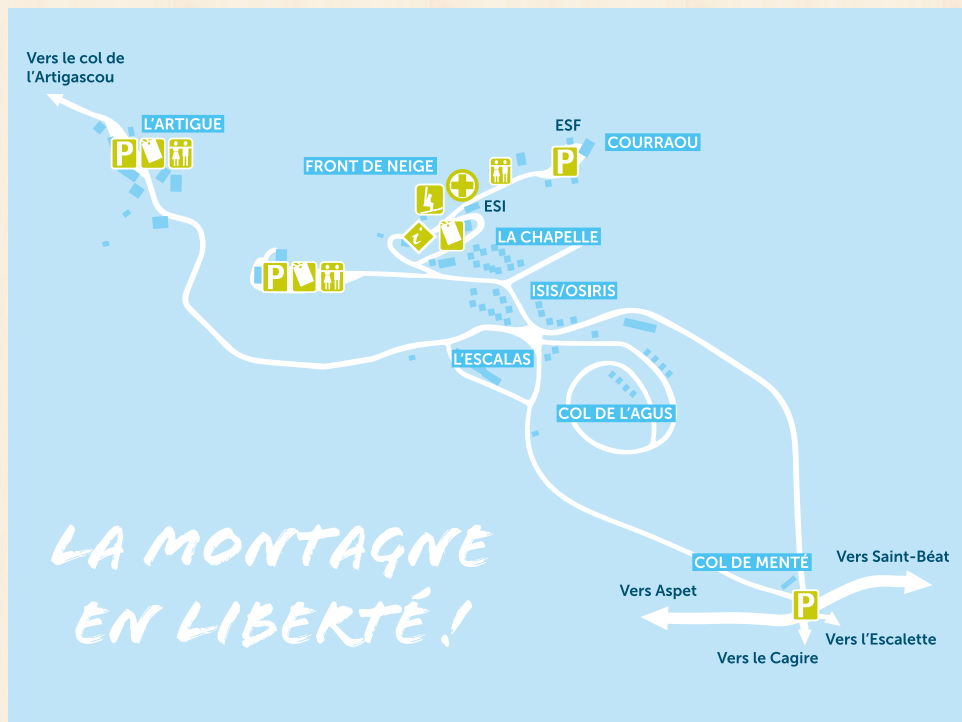
Marie Kovat



LE MOURTIS



PLAN DES PISTES



LA SIGNALISATION DES PISTES

- Les piquets cordes ou filets tendus jaunes et noirs indiquent un danger.
- Les balises circulaires implantées à vue tout le long des pistes portent le nom de la piste sa couleur de difficulté et le numéro d'identification à donner en cas d'accident.
- Les drapeaux Jaunes indiquent un **risque d'avalanche faible** (Niveau 1 à 2).
- Les drapeaux à damier Jaunes et Noirs indiquent un **risque d'avalanche marqué à fort** (niveau 3 à 4).
- Les drapeaux Noirs indiquent un **risque d'avalanche très fort** (niveau 5 sur 5).

PARTENARIAT

Avec le partenariat des communautés de communes des Cantons d'Aspet, d'Aurignac, du Haut Comminges, de Saint-Gaudens et de Saint-Martory



FORFAITS INDIVIDUELS	Adulte	Junior 13 à 17 ans Etudiant - de 25 ans Post Bac	Enfant 6 à 12 ans	Baby - de 6 ans
1 Journée	24 €	21 €	17,50 €	5 €
1/2 Journée	21 €	17,5 €	15,5 €	5 €
2 journées	45 €	36,5 €	31,5 €	9 €
6 journées <small>7^{ème} offerte</small>	123 €	104,5 €	89 €	25 €
Saison	266 €	230 €	193 €	50 €

Forfait Offert		Pour les seniors de 70 ans et +		
Espace débutant		9 €		
Espace ludique		5 €		
Piéton		5 €		

FORFAITS FAMILLE	1 Adulte 2 Enfants	2 Adultes 1 Enfant	2 Adultes 2 Enfants	Enfant supp.
1 Journée	50,5 €	56 €	70,5 €	12 €
2 journées	89 €	99 €	132 €	22 €
6 journées <small>7^{ème} offerte</small>	242 €	269,5 €	341 €	66 €
Saison	407 €	451 €	572 €	121 €

Assurance	Journée	Saison
	2,5 €	35 €

Pensez à prendre vos justificatifs pour bénéficier des tarifs préférentiels.

Les forfaits de ski sont des titres de transport obligatoires et personnels a chacun des usagers des remontées mécaniques. Ils ne peuvent être ni cédés ou revendus. Les cas de fraudes constatés donnent lieu à des poursuites pénales et civiles. Les forfaits de ski ne peuvent être ni repris ni remboursés en cas de perte ou de destruction ils ne peuvent être remplacés. Tarifs selon taux de TVA en vigueur.

RÈGLES DE CONDUITE SUR LES PISTES

- Respect d'autrui**
Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.
- Maîtrise de la vitesse et du comportement**
Tout usager des pistes doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.
- Maîtrise de la direction**
Celui qui se trouve en amont à une position qui lui permet de choisir une trajectoire ; il doit donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toute personne qui est en aval.
- Dépassement**
Le dépassement peut s'effectuer par l'amont ou par l'aval, par la droite ou par la gauche ; mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui que l'on dépasse.
- Au croisement des pistes ou lors d'un départ**
Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.
- Stationnement**
Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité ; en cas de chute, il doit libérer la piste le plus vite possible.
- Montée et descente à pied**
Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste en prenant garde que ni lui, ni son matériel ne soient un danger pour autrui.

8. Respect du balisage et de la signalisation
L'usager doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.

9. Assistance
Toute personne témoin ou acteur d'un accident doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin, et à la demande des secouristes, elle doit se mettre à leur disposition.

10. Identification
Tout skieur et snowboarder témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.

RÈGLES SUR LES REMONTÉES MÉCANIQUES

- Les Télésièges**
- Placez votre sac à dos devant vous ! Vous pourriez rester accroché à l'arrivée.
 - Si vous embarquez mal, laissez partir le siège ! Vous risquez de rester suspendu.
 - Baissez le garde-corps ! Vous risquez la chute.
 - Ne sautez jamais du siège, même à l'arrêt ! C'est toujours plus haut que vous ne le pensez.
 - Si vous n'arrivez pas à débarquer, restez assis ! Laissez vos jambes pousser la tige horizontale d'arrêt automatique.

- Les Téléskis**
- Enlevez les dragonnes des poignets ! Vous pourriez rester accroché à la perche.
 - Ne slalomez pas et gardez la perche jusqu'à l'arrivée ! Vous risquez de faire dérailler le câble et de blesser ceux qui montent.
 - Si vous tombez, n'insistez pas ! Lâchez la perche et dégagez rapidement la piste de montée.
 - À l'arrivée, lâchez la perche à l'endroit indiqué ! Si vous dépassez l'arrivée, vous déclencherez l'arrêt automatique.
 - Dégagez rapidement l'arrivée ! Une perche pourrait heurter votre tête.



RÉGIE DU MOURTIS
05 61 79 47 55
www.mourtis.fr



OFFICE DE TOURISME
05 61 79 45 98
www.lesvalleesdesaintbeat.fr



POSTE DE SECOURS
05 61 79 99 34



C.C.C. DE SAINT-BÉAT
05 61 79 00 26



ESF
05 61 89 74 29



ESI
05 61 94 30 30